



Communiqué de presse

Centre Hospitalier Jean Leclaire

Juin 2017

La Direction du Centre Hospitalier Jean LECLAIRE de Sarlat et la Communauté Médicale rappellent qu'ils soutiennent et portent activement la stratégie de maintien de l'activité générale de l'établissement et notamment de la Maternité de niveau 1.

La Direction de l'hôpital réfute formellement les rumeurs relatives à l'avenir de la Maternité suite à la parution du rapport de certification de la Haute Autorité de Santé.

La certification mise en œuvre par la Haute Autorité de santé (HAS) est une procédure obligatoire qui intervient périodiquement tous les 4 ans. Elle a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par les établissements de santé. Elle tient compte notamment de leur organisation interne et de la satisfaction des patients.

La certification consiste en une appréciation globale et indépendante de l'établissement afin de favoriser l'amélioration continue des conditions de prise en charge des patients. Elle s'attache plus particulièrement à évaluer l'existence et la maturité de projets relatifs à la qualité et à la sécurité et en conséquence, la capacité de l'établissement à identifier et maîtriser ses risques et à mettre en œuvre les bonnes pratiques.

A l'hôpital de Sarlat, quatre experts visiteurs professionnels ont mené leur audit à bien du 27 au 30 septembre 2016 à travers des visites des services, des entretiens et de la documentation. Suite à cette visite, un rapport de certification a été rendu public en mai 2017.

Ce dernier indique que l'établissement est CERTIFIÉ par la HAS qui souligne, comme dans quasiment tous les établissements français, des améliorations à promouvoir. Ces actions d'amélioration, dont fait partie l'optimisation du parcours de la parturiente : « Management de la prise en charge du patient en salle de naissance », font l'objet d'un plan d'actions à adresser à la HAS d'ici 6 mois.

Le rapport ne prescrit en aucune manière le recrutement, des travaux ou le déménagement du service.

L'élaboration du plan d'actions des différentes thématiques est en cours de construction avec les pilotes des processus et les équipes concernées.

La démarche de consolidation de la place de la maternité sur son territoire est une priorité de la Direction et de la Communauté hospitalière.

Pour cela, nous invitons tous ceux qui défendent la maternité et l'établissement à valoriser la qualité du travail mené, à soutenir la Direction dans sa démarche de recrutement et de promotion de l'image de la maternité plutôt qu'à générer des inquiétudes basées sur des extrapolations infondées.